

REPUBLIQUE FRANCAISE



## BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 22 MAI 2014

Membres du Bureau en exercice	Membres présents	Suffrages exprimés
29	29	26

- + *le Président qui ne vote qu'en circonstance de partage de voix*  
 + *Rappel du quorum : il est atteint avec 15 membres présents*

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	POUVOIR	VOTE
Henri TANDONNET	Michel CASAGRANDE	Jean DIONIS du SEJOUR	0
Francis GARCIA			0
Michel LAUZZANA			0
Christian DEZALOS			0
Bernard LUSSET			0
Bruno DUBOS			0
Christian DELBREL			0
Pascal de SERMET			0
Jean-Marc GILLY			0
Jean-Marc COLIN			0
Pierre DELOUVRIE			0
Christine BONFANTI	André GIOVANNINI		-
Annie GALAN			0
Louise CAMBOURNAC			0
Jean-Marc CAUSSE			0

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	POUVOIR	VOTE
Patrick BUISSON			0
Joël PONSOLLE			0
Jean-Jacques PLO			0
Joël GUATTA			0
Claude SARRAMIAC	Jean-Paul NOUHAUD		-
Eric BACQUA			0
Rémi CONSTANS			0
Gilbert LABADIE	Maurice BOIN	Jean-Marc CAUSSE	0
Jean-Pierre PIN			0
Jean-Paul PRADINES			0
Espérance JULIEN			0
Danièle LAMENSANS	Jean-Pierre FOURNET	Espérance JULIEN	0
Max LABORIE	Christian BREHAMEL	Joël GUATTA	0
Jean DREUIL	Bernard VIOLLEAU		-

DECISION DU BUREAU N° 2014 - 46

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE CORRECTIVE ET EVOLUTIVE DE LA SOLUTION ISIGEO DE L'EDITEUR GEOMATIKA**

**Exposé des motifs**

En 2002, les communes ont validé le projet de mise en place d'un Système d'Information Géographique à l'échelle de l'Agglomération d'Agen. Le projet a pris corps en 2004 avec l'acquisition du cadastre numérisé sur tout le territoire.

En 2009, l'Agglomération s'est dotée de la solution ISIGEO de la société GEOMATIKA pour le développement d'un Système d'Information Géographique déployé en Full Web auprès des services communautaires, communaux, et de ses partenaires et prestataires.

Le niveau de service est très satisfaisant et se traduit par une augmentation du nombre de connexions de 30% par an depuis 3 ans.

Ce contrat s'inscrit dans le prolongement d'une part du contrat de maintenance établi le 01/07/2009 pour une durée de 3 an, et d'autre part des avenants 1 et 2 qui ont augmenté le périmètre des données cartographiques à l'échelle du Pays de l'Agenais, et intégré le paramétrage de nouveaux métiers spécifiques (*Cimetières, voirie, gestion des cours d'eaux*) lors de la fusion avec l'ex CCCLB.

Ce contrat est conclu à hauteur de 13 100€ HT/an pour une durée initiale de 12 mois à compter de la signature, sans consultation, au titre de l'article 35 II n°8 du code des marchés publics.

Ce contrat peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 5 ans.

**Cadre juridique de la décision**

Vu les statuts de l'Agglomération d'Agen applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Vu la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 30 avril 2014, donnant délégation permanente au Bureau pour prendre toute décision concernant les conventions nécessaires au fonctionnement courant de l'Agglomération d'Agen d'un montant supérieur à 10 000 € TTC,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
suivant les votes susvisés**

1°/ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance corrective et évolutive de la solution ISIGEO avec la société GEOMATIKA,

2°/ **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2014 et suivants.

Convocation le 16.05./2014


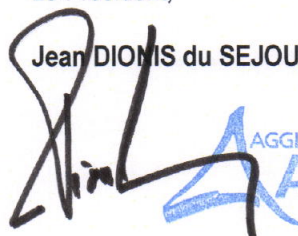
Affichage le 27.05./2014

Télétransmission le 27.05./2014

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme  
Le Président,

Jean DIONIS du SEJOUR



AGGLOMÉRATION  
AGEN